

2474, RN7 - Allée Nolis  
Immeuble LE KERN  
06270 VILLENEUVE-LOUBET

Tél: 04.89.24.18.40  
Fax: 04.89.24.18.37  
EMail: technique@baumannhueppe.fr

Votre commercial secteur : Marc COLOMBET  
Devis suivi par : Nicolas OSTRE  
Date du devis : 27/10/2020

Référence du projet: COUBLEVIE SAV  
Délai départ usine : 4 à 5 semaines

EMS  
ZI 720 ROUTE DE SAINT QUENTIN  
38210 THULLINS  
France

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre demande de prix et avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure offre. Nous vous prions de bien vouloir prendre note des caractéristiques suivantes

### Brise-soleil orientable modèle VENTAL 80 LP (lames plates)

Tablier composé de lames concaves en aluminium de 80mm permettant une régulation optimale de la lumière. Rubans de relevage de 8mm en matière synthétique renforcés résistant aux UV. Liaison des lames par cordons d'échelles.

Barre de charge en aluminium extrudé montée sur la dernière lame. Les lames descendent en position fermées, s'orientent à toute hauteur et remontent en position ouvertes.

Canal supérieur en tôle d'acier zingué ouvert vers le bas, intégrant le mécanisme de traction et d'orientation du tablier. Liaison du tablier aux basculeurs par des attaches à billes en acier inoxydable permettant une excellente durabilité du BSO. Etriers de fixation facilitant le montage/démontage de l'ensemble canal supérieur et tablier.

Coulisses latérales en aluminium extrudées, munies de joints synthétiques résistant aux intempéries et améliorant le guidage ou guidage assuré par deux câbles en acier inoxydable gainés de polyamide.

Manœuvre par treuil et manivelle articulée ou par moteur 230V (IP 54) avec fin de course bas réglé d'usine. Moteur muni d'un câble de 0,50m serti d'un connecteur étanche femelle. Le connecteur mâle à monter sur l'arrivée électrique, est fourni avec le produit. Fourniture sans inverseur.

Coloris des lames et des coulisses au choix dans la gamme de couleurs Baumann Hüppe.

Position	Largeur totale(BK)	Hauteur totale(HK)	Numéro de groupe	Manoeuvre	Coloris des lames	Quantite	Prix unitaire	Prix total HT
1	785	1740		somfy wt	RAL 7016	16	186,27	2980,32
2	785	2230		somfy wt	RAL 7016	5	202,23	1011,15
3	2790	2430		somfy wt	RAL 7016	4	376,78	1507,13
4	1690	655		somfy wt	RAL 7016	1	178,02	178,02
5	1630	3000	1	accouplé	RAL 7016	1	245,64	245,64
6	1665	3000	1	somfy wt	RAL 7016	1	333,54	333,54
7	1630	3000	1	accouplé	RAL 7016	1	245,64	245,64
						29,00		6 501,44

Franco de port	0,00 €
TOTAL HT	6 501,44 €
TVA à 20,00%	1 300,29 €
TOTAL TTC	7 801,73 €

Position	Avertissement client
1	Lorsque la hauteur du paquet de lames est inférieur à 200 mm. un espace peut être présent entre le bas du canal supérieur et la première lame lorsque le store est en position fermée. Nous préconisons une hauteur de réservation de 200 mm minimum
2	Lorsque la hauteur du paquet de lames est inférieur à 200 mm. un espace peut être présent entre le bas du canal supérieur et la première lame lorsque le store est en position fermée. Nous préconisons une hauteur de réservation de 200 mm minimum
3	Lorsque la hauteur du paquet de lames est inférieur à 200 mm. un espace peut être présent entre le bas du canal supérieur et la première lame lorsque le store est en position fermée. Nous préconisons une hauteur de réservation de 200 mm minimum
4	Lorsque la hauteur du paquet de lames est inférieur à 200 mm. un espace peut être présent entre le bas du canal supérieur et la première lame lorsque le store est en position fermée. Nous préconisons une hauteur de réservation de 200 mm minimum
5	Lorsque la hauteur du paquet de lames est inférieur à 200 mm. un espace peut être présent entre le bas du canal supérieur et la première lame lorsque le store est en position fermée. Nous préconisons une hauteur de réservation de 200 mm minimum

Position	Avertissement client
7	Lorsque la hauteur du paquet de lames est inférieur à 200 mm. un espace peut être présent entre le bas du canal supérieur et la première lame lorsque le store est en position fermée. Nous préconisons une hauteur de réservation de 200 mm minimum

Remarques / Observations
«Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «100» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s) «Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «101» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s) «Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «102» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s) «Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «103» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s) «Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «104» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s) «Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «106» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s) «Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «107» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s) «Linteau / tableau / moteur Somfy wt» Tri «108» Variable(s) «Avertissement client» Manquante(s)

**Conditions de prix :** Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.

Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix. Fourniture des stores selon votre demande, les prestations de prise de mesures, de pose et de mise en service étant réalisées par vos soins.

**Validité de l'offre :** 1 mois.

**Conditions de règlement :** à définir à la commande

**Garantie :** Garantie de fabrication de 2 ans

**CGV :** Les conditions générales de vente applicable sont celles jointes au présent document.

Nous nous rejouissons d'ores et déjà de réaliser ce projet avec vous. Nous tenons à vous assurer dès aujourd'hui de notre soutien professionnel vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

#### **BON POUR ACCORD**

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter  
nos conditions générales de vente ci-jointes.

Fait à :  
Le :

**Signature client**

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### Brise-soleil orientable modèle VENTAL 80 LP (lames plates)

Avertissement client	Lorsque la haut						
Produit	Vental 80 LP						
Version	standard						
Repère	1	2	3	4	5	6	7
Quantité	16	5	4	1	1	1	1
Largeur dos de coulisses (BK)	785	785	2790	1690	1630	1665	1630
Hauteur lumière (HL)	1575	2050	2240	520	2795	2795	2795
Hauteur paquet (HP)	165	180	190	135	185	205	185
Hauteur totale (HT)	1740	2230	2430	655	3000	3000	3000
Numéro du groupe					1	1	1
Position du store dans le groupe					gauche	milieu	droite
Nombre de store dans le groupe					3	3	3
Type de manoeuvre	moteur	moteur	moteur	moteur	Accouplé	moteur	Accouplé
Type de moteur	somfy wt	somfy wt	somfy wt	somfy wt		somfy wt	
Type d inverseur	sans	sans	sans	sans		sans	
Côté de manoeuvre	milieu						
Matière canal supérieur	acier galva.						
Equerres fixation canal supérieur	sans						
Etriers	sans						
Type guidage gauche	câbles						
Type guidage droite	câbles						
Supports de fixation pour câbles	DL4						
Support de pose guidage	béton						
Coloris du tablier	RAL 7016						
Coloris de la lame finale	RAL 7016						
Coloris supports fixation câbles	RAL 7016						
Système anti-relevage	-	-	-	-	-	-	-
Position travail	-	-	-	-	-	-	-

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

## GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de livraison s'appliquent à toute relation commerciale contractuelle conclue avec des entrepreneurs, des personnes morales de droit public ou privé et relevant d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou autre, à l'exception de tout consommateur.

Quel que soit le produit commercialisé par la société Baumann Hüppe, nos CGV s'appliquent :

- Toute offre de prix (« devis ») émise par la société Baumann Hüppe,
- Toute acceptation d'offre de prix (« devis ») envoyée par le client,
- Toute commande ou intention de commande émise (« lettre d'intention de commande ») par le client,
- Toute confirmation de commande émise par la société Baumann Hüppe,
- Tout formulaire de commande de la société Baumann Hüppe reçu par le client,
- Tout formulaire de commande de la société Baumann Hüppe utilisé et rempli par le client dans le cadre de sa prise de cotés,
- Toutes les études, notices techniques, plans et schémas propriété de la société Baumann Hüppe.

Toutes autres conditions générales d'achat (« CGA ») émanant du client ne seront réputées valables que si elles ont été acceptées par la société Baumann Hüppe de manière préalable et formelle sauf si elles sont en contradiction avec les présentes CGV.

Tout type d'engagement verbal pris par nos chargés d'affaires, technico-commerciaux ou attachés commerciaux ou étant de nature à être dissemblables de nos CGV requiert un engagement formel écrit de la part de la société Baumann Hüppe. En cas de validation d'une commande passée par téléphone, seuls les termes de la confirmation de commande écrite font foi.

La société Baumann Hüppe se réserve le droit de modifier toute erreur éventuelle dans sa documentation commerciale, ses listes de prix, ses offres de prix ou tout autre document contractuel sans que sa responsabilité ne soit engagée.

## 1. DEVIS

Nos offres de prix (« devis ») sont sans engagement pour les parties sans confirmation ou acceptation écrite desdites offres par le client.

Tout devis est le résultat d'une demande explicite, précise et écrite du client ou celui d'échanges techniques et confirmés par écrit entre le client et la société Baumann Hüppe.

Il se base exclusivement sur des éléments relevant de la responsabilité du demandeur pour ce qui concerne les produit(s), dimensions, quantités, coloris, zone(s) géographique(s), options et qui peuvent être de nature à impacter le produit chiffré et à livrer.

L'acceptation (« validation ») du devis vaut pour commande. Celle-ci doit être retournée dûment signée et tamponnée ou faire l'objet d'un mail d'engagement de la part du client (faisant référence exacte au devis émis par la société Baumann Hüppe – numéro d'offre, date). Elle figure les éléments figurant sur le devis : produit, quantité, dimensions, options. La confirmation de commande est la transformation du devis en « commande ».

L'acceptation du devis valide également les prix et conditions de paiement de la société Baumann Hüppe (cf ci-après). Aucune contestation ultérieure ne sera acceptée. Par cette acceptation, le client reconnaît et déclare expressément avoir pris connaissances des CGV avant tout engagement.

La durée de validité des devis de la société Baumann Hüppe est d'un (1) mois sauf cas particuliers spécifiés notamment pour ce qui concerne les offres de prix réalisées dans le cadre de réponses à des appels d'offres.

## 2. COMMANDE

L'acceptation du devis vaut pour commande. Celle-ci doit être retournée dûment signée et tamponnée ou faire l'objet d'un mail d'engagement de la part du client.

Elle figure les éléments figurant sur l'offre : produit, quantité, dimensions, options. La confirmation de commande est la transformation du devis en « commande ».

L'acceptation du devis valide également les prix et conditions de paiement de la société Baumann Hüppe (cf ci-après). Aucune contestation ultérieure ne sera acceptée.

Toute commande passée auprès de la société Baumann Hüppe comporte de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions générales de vente, sauf dérogation expresse et écrite par Baumann Hüppe qui prévalent sur toutes les autres conditions.

Baumann Hüppe se réserve la possibilité de ne pas accepter certaines commandes au motif qu'elles n'ont pas fait l'objet de validation(s) technique(s) préalable(s), qu'elles ne correspondent pas au champ d'application et d'utilisation des produits garantis par Baumann Hüppe, qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un chiffrage correspondant aux éléments définis de la commande, qu'elles correspondent à des devis antérieurs à des mises à jour tarifaires officiellement annoncées par la société Baumann Hüppe, qu'elles sont des éléments, des produits ou des spécificités émanant de sociétés concurrentes. Aucune confirmation de commande ne sera alors émise.

Toute modification de prix ou de quantitatif réalisée par le client directement sur la confirmation de commande et retournée à la société Baumann Hüppe n'a de valeur sans l'émission d'une nouvelle confirmation de commande correspondante de la part de la société Baumann Hüppe. Cette nouvelle confirmation de commande devra alors faire l'objet d'une validation par le client. Le délai indiqué sur la première confirmation de commande n'est plus valable.

La commande est un acte par lequel le client s'engage officiellement à acquérir les éléments commandés figurant sur la confirmation de commande.

Par la confirmation de commande, le client reconnaît que les produits livrés sont des produits sur-mesure qui ne peuvent être ni repris ni échangés.

Les demandes d'annulation, de modification des quantités ne seront pas acceptées au-delà de 48 heures suivant la date de réception de la confirmation de commande.

Aucune annulation de commande ne peut être acceptée après le début de fabrication sauf accord écrit de la société Baumann Hüppe.

Dans ce cas, le client se verra facturé dans la limite des approvisionnements et des produits fabriqués en conséquence.

La confirmation de commande est réputée acceptée par le client sans retour du document ni dénonciation de celui-ci au-delà de quarante-huit (48) heures.

## 3. FABRICATION ET DESTINATION DES PRODUITS

La société Baumann Hüppe, par le biais de sa société mère, fabrique les produits correspondant aux informations et mesures fournies exclusivement par le client. Le client assume l'entièr responsabilité des mesures et cotes transmises, des schémas et coupes afférentes ainsi que du choix final du produit.

Les chargés d'affaires et technico-commerciaux de la société Baumann Hüppe ne sauraient se substituer au client pour les prises de cotés à effectuer et figurant sur la commande.

Toute erreur liée aux mesures communiquées entraînera une nouvelle offre de prix, un nouveau délai de fabrication et une nouvelle date de sortie usine. Tout ou partie de la commande produite restera à la charge du client.

La prestation de la société Baumann Hüppe exclut expressément la pose de ses produits. Cette dernière relève exclusivement de la responsabilité du client.

Le client est responsable de l'installation et la mise en œuvre des produits de la société Baumann Hüppe, conformément aux standards requis, au DTU en vigueur et aux règles de l'art de la profession.

Il est primordial que le client se soit assuré de l'adéquation du produit au support et à son environnement. La société Baumann Hüppe accompagne ses clients dans leurs choix techniques de manière à s'assurer de cette adéquation.

Cet accompagnement technique n'exclut pas de la part du client de se départir de son devoir de conseil et d'analyse quant à l'implémentation, la destination du produit, sa pérennité et son absence de dangerosité pour le consommateur final.

## 4. PRIX DE VENTE

Les prix de vente sont exprimés en euros, hors taxes, frais de port compris jusqu'au lieu de livraison indiqué par le client, en France métropolitaine.

En dessous de 4 pièces, un forfait minimum de participation aux frais de transport et révisable chaque année sera appliqué. Ce montant forfaitaire minimum figure sur le devis et la confirmation de commande.

Les prix de vente correspondent à nos tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande et indiqués sur la confirmation obligatoirement validée par le client. Ils sont valables pour toute livraison en France Métropolitaine. Les tarifs en vigueur sont susceptibles d'être révisables chaque année.

Toute modification des conditions de livraison figurant sur nos documents (demande de transport express, modification inopinée des adresses de livraison figurant sur nos confirmations de commande, demandes de stockage, etc.) et n'ayant pas fait l'objet d'un accord écrit de la part de Baumann Hüppe fera l'objet d'une facturation complémentaire ayant par ailleurs un impact sur le délai initialement annoncé.

## 5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

L'ouverture d'un « compte client » est le préalable à la réalisation d'un devis et la possibilité éventuelle de passer une commande (selon les conditions précisées). Cette ouverture de compte entraîne l'échange d'informations avec le client qui remplit une fiche d'informations client au stade du devis puis d'une autorisation de prélevement pour les commandes. Une analyse économique du client est confiée à l'organisme d'assurance des échanges commerciaux interentreprises, partenaire de la société Baumann Hüppe.

Les résultats de cette analyse définiront les différentes options de règlement proposées au client.

Conditions de règlement applicables aux clients « distribution ».

Est considéré comme un client « distribution », un client dont l'activité consiste à la vente et l'installation de produits et pièces de produits de la société Baumann Hüppe à destination d'une clientèle de particuliers.

Sauf mentions particulières de la part de la société Baumann Hüppe et sous réserve d'une analyse favorable de la part de son organisme partenaire d'assurance des échanges commerciaux interentreprises (cf ci-dessus), pour tout nouveau client, un acompte de 30% hors taxes du prix figurant sur le devis ou de la confirmation de commande sera exigé pour lancer la commande en fabrication.

Le solde de la commande est réglé par LCR directe à 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture.

Les paiements anticipés dans la limite de 10 jours après l'émission de la facture octroient un escompte de 2% sur le montant HT figurant sur le devis ou la confirmation de commande.

En cas de garanties financières insuffisantes de la part du client, les conditions applicables seront automatiquement de 50% du montant hors taxes du prix figurant sur le devis ou la confirmation de commande et 50% avant la livraison des produits au client soit la totalité du montant de la commande avant la livraison.

En cas de refus par le client du paiement à la commande, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée, la société Baumann Hüppe se verra en droit à son tour de refuser la commande.

En cas de factures antérieures demeurées impayées, la société Baumann Hüppe pourra refuser toute nouvelle commande ou suspendre la livraison en cours des produits jusqu'à paiement complet de ces factures.

Conditions de règlement applicables aux clients « projets »

Sont considérés comme des clients « projets » des entrepreneurs, des personnes morales de droit public ou privé et relevant d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou autre -à l'exception de tout consommateur- répondant à des appels d'offres publics ou privés.

L'activité « projets » porte sur des quantitatifs importants exposant la société Baumann Hüppe à des risques d'insolvabilité ou de non-paiement par le client.

Aussi dès l'ouverture d'un « compte client », préalable à la réalisation de l'étude et du devis, une analyse économique du client est confiée à l'organisme d'assurance des échanges commerciaux interentreprises, partenaire de la société Baumann Hüppe.

Le résultat de ladite analyse entraîne de facto la proposition par la société Baumann Hüppe de conditions de règlement spécifiques (paiement comptant, cautionnement bancaire, délégation de paiement) garantissant, par anticipation, le montant de la commande. La mise en place de ces conditions de règlement et notamment la procédure administrative les accompagnant engendre un délai de traitement qui doit être pris en compte dès le départ afin que le délai souhaité par le client - dès lors que celui-ci correspond aux délais de fabrication et de livraison possibles prévus, annoncés et validés par la société Baumann Hüppe exclusivement - soit respecté.

Les délais de paiement convenus ne peuvent être remis en cause unilatéralement par le client.

En cas de refus par le client de ces conditions de règlement, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée, la société Baumann Hüppe se verra en droit à son tour de refuser la commande.

En cas de factures antérieures demeurées impayées, la société Baumann Hüppe pourra refuser toute nouvelle commande ou suspendre la livraison en cours des produits jusqu'à paiement complet de ces factures.

Tout retard ou défaut de paiement partiel ou total engendre la déchéance du terme de règlement contractuel et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues y compris celles à termes non échus.

En cas de règlements échelonnés, tout retard de paiement d'une échéance entraînera l'exigibilité de la totalité des sommes dues.

La société Baumann Hüppe, le cas échéant, se réserve également le droit de suspendre ou d'interrompre la fabrication et la livraison des produits sans préjudice de toute autre demande de dommages et intérêts. Elle pourra à ce titre, dans le cadre de ce défaut de paiement, suspendre ou interrompre la fabrication ou la livraison de produits pour des entités appartenant à la même structure que le client.

Le fait pour la société Baumann Hüppe de se prévaloir de ces dispositions ne la prive pas du droit d'invoquer le bénéfice de la clause de réserve de propriété évoquée ci-après.

Tout défaut de paiement entraîne une procédure de recouvrement contentieux. Les sommes restant dues seront majorées de 15% à titre d'indemnités, conformément aux articles I152 et I226 du Code Civil.

La société Baumann Hüppe demeure propriétaire des produits et accessoires figurant au contrat et ce jusqu'à paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement partiel ou total pourra de fait entraîner la revendication des produits et accessoires. Le client, dès la livraison et la mise à disposition de ces derniers, assume l'entièr responsabilité des dommages que le produit et accessoires pourront subir ou occasionner.

En cas de défaut de paiement du client, la société Baumann Hüppe se réserve d'appliquer son droit de rétention sur les produits sans préjudice de toute autre demande notamment en paiement de dommages et intérêts.

## 6. TRANSPORT

Le délai de fabrication est toujours indiqué sur la confirmation de commande. Il s'exprime en semaine et à date de départ usine.

Sauf mention contraire, la marchandise est réputée être livrable au siège social du client ou à l'adresse de son dépôt indiqué dans sa fiche d'information client.

La société Baumann Hüppe ne saurait être tenue pour responsable de la manutention des produits à livrer.

Aussi le client devra-t-il prendre les mesures nécessaires pour assurer le déchargement des marchandises par voie matérielle (engins de levage, d'élevation, de transport, etc.) et humaine.

La société Baumann Hüppe ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque retard de livraison lié à des cas de force majeure ou à des événements indépendants de sa volonté. À ce titre, aucune pénalité de retard de chantier ne sera acceptée.

La date de livraison ne pourra être garantie en cas de non-respect par le client de ses obligations en matière de délai de paiement ou d'impossibilité qui lui aurait été clairement signalé.

Toute réclamation ou dommage constaté et qui ne serait pas effectué dans les quarante-huit heures suivant la réception de la marchandise, sous forme recommandée avec accusé de réception au siège de Baumann Hüppe ne saurait être admise. Cette réclamation aura par ailleurs obligatoirement fait l'objet de réserves emargées sur le bon de livraison (« BL »).

## 7. GARANTIE

Nos produits font l'objet d'une garantie de 2 ans. Des conditions de garantie spécifiques s'appliquent en fonction du fabricant partenaire de la motorisation choisi par la société Baumann Hüppe pour équiper les produits vendus. Ces conditions spécifiques seront précisées sur les documents commerciaux correspondant aux documents de vente contractuels.

La mise en œuvre de cette garantie doit faire l'objet d'une demande circonscrite de la part du client adressée à la Direction technique de Baumann Hüppe incluant une description précise du dysfonctionnement ou de la panne, ainsi que la date précise du constat. L'ensemble sera établi à minima par des photographies et de vidéos de qualité suffisante.

En cas d'acceptation par Baumann Hüppe de la garantie après analyse des éléments ci-dessus mentionnés, celle-ci donnera droit à un échange standard de pièces correspondantes nécessaires au fonctionnement des produits Baumann Hüppe. Seront exclus de cette garantie toute participation à l'intervention de remplacement, aux moyens techniques et humains engendrés.

La société Baumann Hüppe se réserve le droit de refuser la prise en charge de la garantie au motif que l'installation de ses produits ne respecteraient pas les règles de l'art, la DTU ou contraire aux principes de pose élémentaires de nos produits.

Aucune réclamation concernant les produits Baumann Hüppe ne sera acceptée après la pose, sauf vice caché. Dans ce cas, la responsabilité de Baumann Hüppe se limite strictement au remplacement des éléments défectueux. Seront exclus de cette garantie toute participation à l'intervention de remplacement, aux moyens techniques et humains engendrés.

En cas de litige quelconque, relatif à l'interprétation, l'exécution, la rupture de la présente vente ou à l'interprétation et l'exécution des conditions générales de vente qui précédent, seul le Tribunal d'Antibes, siège social de Baumann Hüppe, sera compétent.